

Communiqué de presse

Campagne DADS-U 2012
salaires 2011

En janvier 2012, la DADS-U passe à la norme 4DS

Paris, le x décembre 2011

Annoncée par arrêté interministériel* du 9 juillet 2010, la Norme pour les Déclarations Dématérialisées de Données Sociales (N4DS) est le nouveau référentiel de données nominatives issu des logiciels de paie et RH, défini pour porter la déclaration DADS-U (déclaration automatisée de données sociales).

Elaborée en étroite association avec les éditeurs de logiciel, les experts comptables et un panel d'entreprises, tous les acteurs ont adhéré à sa généralisation dès janvier 2012 pour la DADS-U salaires 2011 qui devra être transmise le 31 janvier au plus tard.

Une norme simplifiée pour des enjeux et des gains collectifs

La N4DS présente un enjeu majeur : réaliser la DADS-U dématérialisée qui permet aux employeurs de déclarer les données sociales et fiscales de chaque salarié.

La DADS est une formalité administrative essentielle. Elle permet aux organismes de protection sociale et à l'administration fiscale de garantir la qualité de service attendue, mais également aux salariés de bénéficier de :

- leur déclaration de revenus pré-remplie,
- l'ouverture de leurs droits à l'Assurance Maladie,
- alimenter leur carrière à leur régime de retraite,

Concrètement, la norme 4DS couvre désormais un champ déclaratif plus large :

- en plus des données annuelles, elle permet désormais de composer des déclarations événementielles,
- elle est plus souple d'utilisation, grâce notamment à un code qui caractérise le profil du salarié selon son contrat de travail ou son statut et permet de composer la déclaration avec les seules données nécessaires.

Vous trouverez en annexe :

- les modalités réglementaires de la DADS N4DS 2012,
- l'ensemble des services mis à disposition des entreprises et des collectivités sur www.e-ventail.fr,
- le bilan de la campagne précédente.

Pour plus de précisions : une documentation détaillée est accessible sur le site : www.e-ventail.fr


Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CONTACT CNTDS :

Sylvain Soares - Tél : 01 55 45 68 28 - sylvain.soares@cnav.fr

Modalités réglementaires pour déclarer la DADS N4DS salaires 2011

Pour les utilisateurs équipés d'un logiciel à la norme 4 DS

- Tester le fichier DADS – U grâce au logiciel de pré contrôle téléchargeable gratuitement sur le site : www.net-entreprises.fr
- puis
- déclarer sur le site www.net-entreprises.fr
- ou
- via des plates-formes « concentrateurs DADS-U » :

Ce service de type « **Business TO Business** » est réservé aux intervenants déposant de nombreuses déclarations et ayant contractualisé avec la CNAV pour envoyer directement d'ordinateur à ordinateur.

Le fichier DADS-U devra respecter le cahier technique de la norme 4DS V01X06 et sa documentation.

Pour les utilisateurs qui ne peuvent pas produire un fichier DADS -U

- **La Saisie en ligne DADSNET** sur www.e-ventail.fr

Elle respecte la nouvelle norme 4DS et permet de renseigner uniquement les éléments indispensables correspondant à la situation des salariés.

Attention, les derniers utilisateurs de la DADS papier devront obligatoirement déclarer sur Internet leur DADS s'ils ont versé ou attribué en 2011 certaines sommes (Cf. page 2 de la notice explicative référence CERFA n° 51442#02 DADS papier disponible sous www.e-ventail.fr). Ils ne pourront plus utiliser le formulaire DADS papier 2011, référence CERFA n° 12062*10.

Offre de services dédiée aux entreprises et collectivités sur www.e-ventail.fr

Une information réactive et une documentation efficace pour :

- ⇒ tout savoir de la norme 4DS (guide utilisateur, fiches techniques, etc.),
- ⇒ apporter des réponses personnalisées sous 48h,
- ⇒ accélérer l'obtention du numéro de télé-déclaration,
- ⇒ être informé des échéances clefs de la campagne,

Des services en ligne gratuits pour une DADS-U N4DS de qualité

Le Suivi de Vos DADS,

Pour permettre à l'entreprise de connaître en temps réel le traitement des déclarations, si elles sont reçues ou non, acceptées ou refusées, accéder directement au bilan d'anomalies CNAV et être informé des services « facilitant » mis à disposition pour chacune de vos DADS.

Le Bilan Identification des Salariés,

Pour permettre à l'entreprise de consulter et rectifier en ligne sur www.e-ventail.fr les informations sur les salariés qui ne sont pas correctement identifiés et mettre à jour les données "salarié" dans le logiciel de paie.

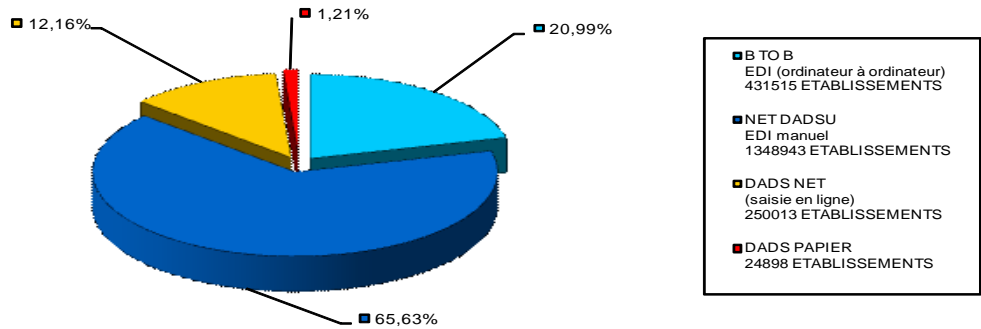
Le Diagnostic Egalité Professionnelle,

Pour permettre aux entreprises de progresser vers l'égalité professionnelle et salariale, la CNAV et net-entreprises.fr mettent à disposition des établissements de 20 à 49 salarié-e-s du secteur privé (non agricole), ayant procédé à l'envoi du DADS-U dématérialisée sans formalité supplémentaire un état des lieux des conditions d'emploi et de travail des salarié-e-s établi à partir de la DADS acceptée.

LE BILAN DE LA CAMPAGNE DADS salaires 2010

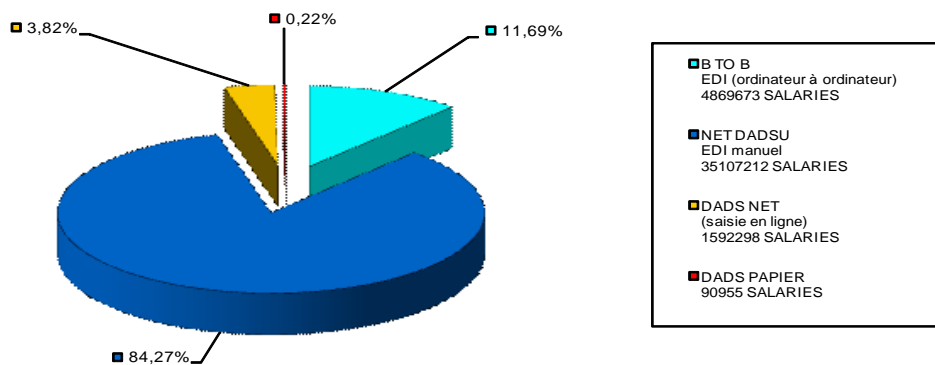
⇒ Près de 99% des établissements ont produit une DADS dématérialisée en 2011

Répartition des établissements par support déclaratif utilisé (02/11/2011)



⇒ Plus de 99,7% des salariés ont bénéficiés en 2011 d'une DADS dématérialisée

Répartition des salariés par support déclaratif utilisé (02/11/2011)



Le volume de DADS papier ne représente plus que 0,22% du total des lignes salariées déclarées.

